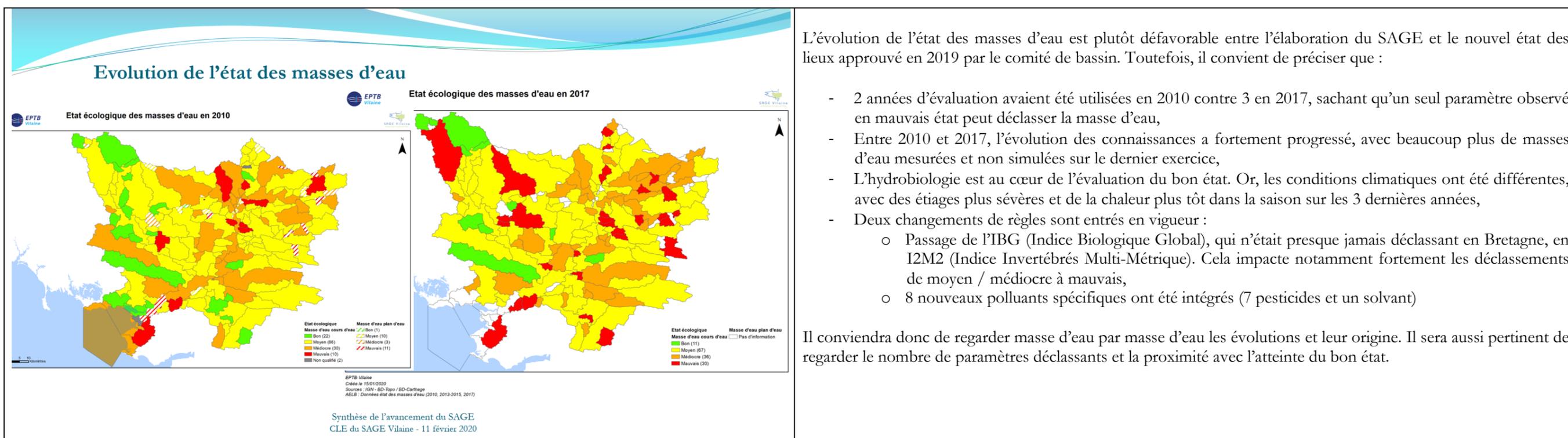
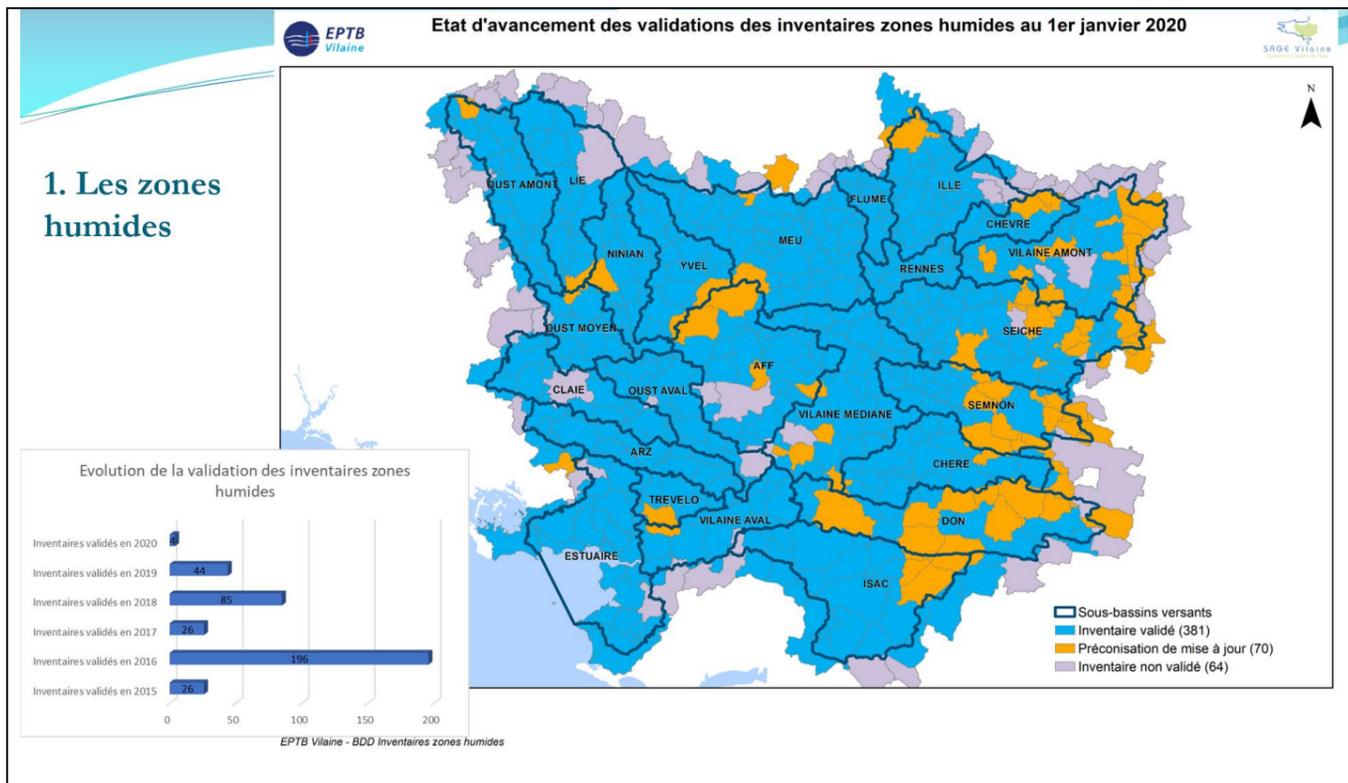


Lors de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 11 février 2020, il a été présenté un diaporama d'actions mises en œuvre depuis l'approbation du SAGE. Cette présentation est reprise ci-dessous, avec les informations nécessaires à sa bonne compréhension. Il convient de noter que toutes les actions n'ont pas pu être présentées et que le bilan complet et détaillé du SAGE, approuvé en 2015, sera un préalable à la révision de celui-ci.

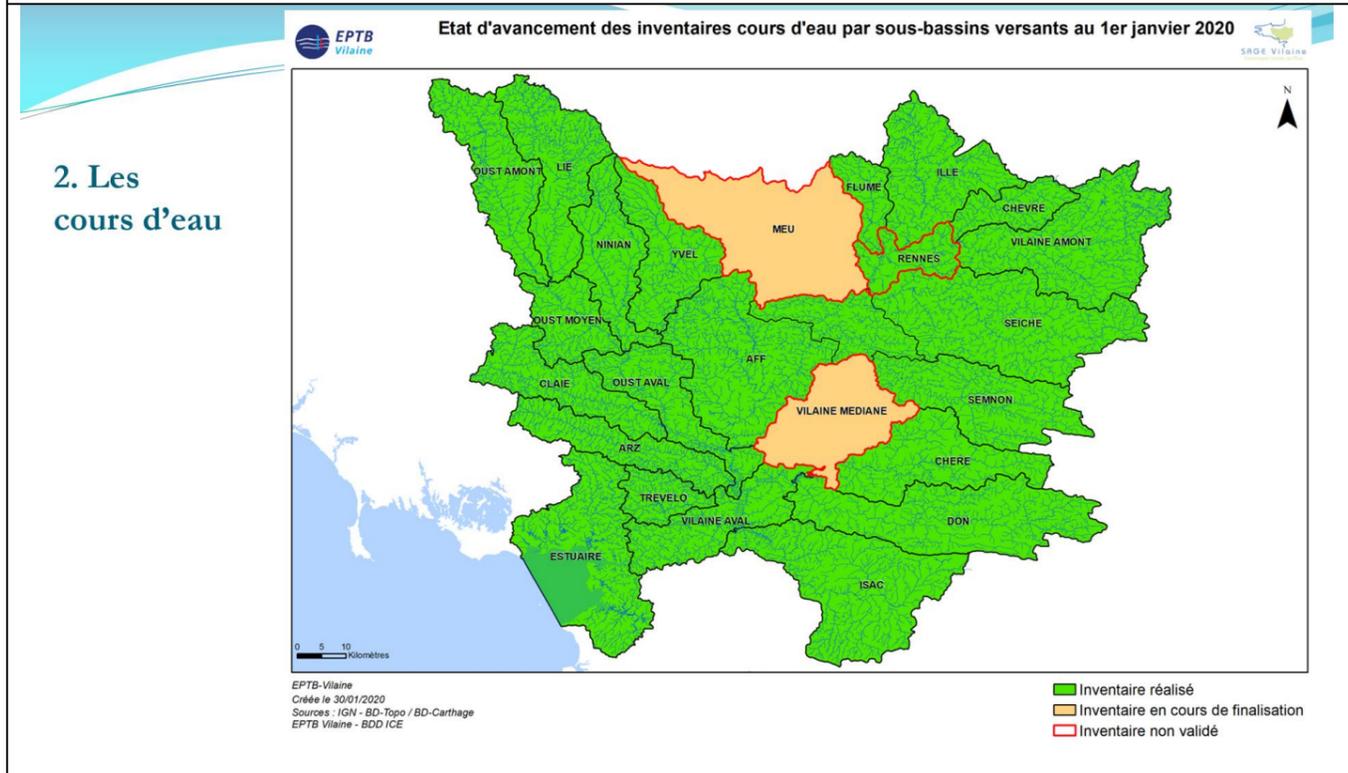




Les inventaires de zones humides ou leurs mises à jour ont bien progressé depuis 2015. On peut noter que la plupart des inventaires non validés se situent sur le pourtour du bassin versant : il s'agit de communes dont la majorité de la superficie est localisée sur le territoire d'un autre SAGE. Tant donné que le protocole peut légèrement différer de celui du SAGE Vilaine (par exemple, il peut manquer la délibération de la commune), l'inventaire n'est pas validé. Il sera donc proposé à la future CLE de travailler sur la validation de ces inventaires selon les travaux réalisés par les CLE voisines.

Une autre piste de travail à approfondir sera la mise en place d'un protocole de mise à jour des données en cas de meilleure connaissance du terrain, comme pour les cours d'eau.

Actuellement, il reste cependant difficile d'évaluer la superficie de zones humides détruites depuis l'approbation du SAGE.



La majorité des inventaires de cours d'eau sont maintenant validés. Les bassins versants restants, le Meu et la Vilaine médiane, seront finalisés en 2020, après les derniers retours terrain.

Un protocole pour la mise à jour des données est en cours de réalisation avec les services de l'Etat, pour bénéficier d'un inventaire unique entre le SAGE, la cartographie départementale et le référentiel IGN.

En moyenne, pour 1 km² de bassin versant, on a actuellement 1,5 km de cours d'eau sur le terrain, contre 1,2 km avant inventaire.

En 2017, une démarche sur les têtes de bassin a été initiée pour définir la stratégie de la CLE sur ce sujet. Il s'agit d'une thématique importante car, sur le bassin versant de la Vilaine, cela concerne les 2/3 du territoire. Ce sont également des territoires à enjeux pour l'hydrologie, la qualité de l'eau et la biologie. Le travail consiste à définir une méthode cartographique pour délimiter, caractériser et prioriser ces têtes de bassin versant. Cette méthode pourra être utilisée dans le cadre de la révision du SAGE.

2. Les cours d'eau

Remise dans le talweg – BV Arz (SMGBO)



Aménagement d'un moulin BV Trévelo (Syndicat du Trévelo)



Suivis hydrologiques – Rivière de Pénerf (PNR Golfe du Morbihan)

Effacement moulin St Germain/Ille (Syndicat Ille et Illet)



Effacement plan d'eau Rougé (Syndicat du Semnon)



On observe une bonne dynamique pour les travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin de la Vilaine. Tous les territoires dotés d'un opérateur de bassin sont engagés dans un contrat territorial multithématiques et le volet « milieux aquatiques » de ces contrats représente environ 40%. Les programmes de travaux sur les milieux aquatiques portent essentiellement sur la restauration de la morphologie et de la continuité écologique des cours d'eau, dont l'altération est quasi-généralisée sur le bassin de la Vilaine.

Si les premiers programmes intégrant des actions de restauration morphologique visaient plutôt à démontrer l'intérêt et la faisabilité de ces actions, les programmes d'actions actuels comportent une réelle stratégie d'actions pour faire basculer les masses d'eau en bon état. Les actions réalisées sont des remises dans le talweg sur des linéaires qui avaient été déplacés, du reméandrage, du réhaussement de cours d'eau pour faciliter leur débordement, de la diversification d'habitats, la mise en défend des berges pour éviter le piétinement par le bétail... Quelques actions de restauration de zones humides et de réduction d'impact des plans d'eau commencent à voir le jour et vont certainement se développer dans les années à venir pour répondre aux enjeux de préservation et de restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

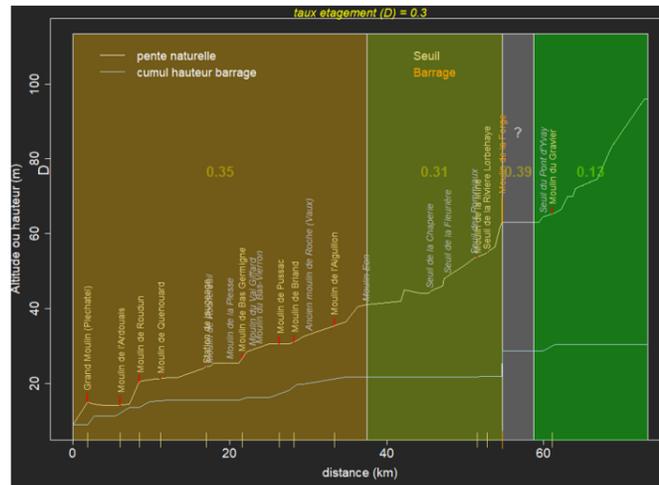
Ces actions concernent pour une bonne part des linéaires de petits cours d'eau en tête de bassin versant, zones particulièrement importantes pour le fonctionnement hydrologique, biologique et morphologique des cours d'eau en aval.

Sont également programmées des actions de gestion des plantes invasives, de restauration de la continuité écologique ainsi que le suivi d'indicateurs biologiques et morphologiques et des opérations de communication.

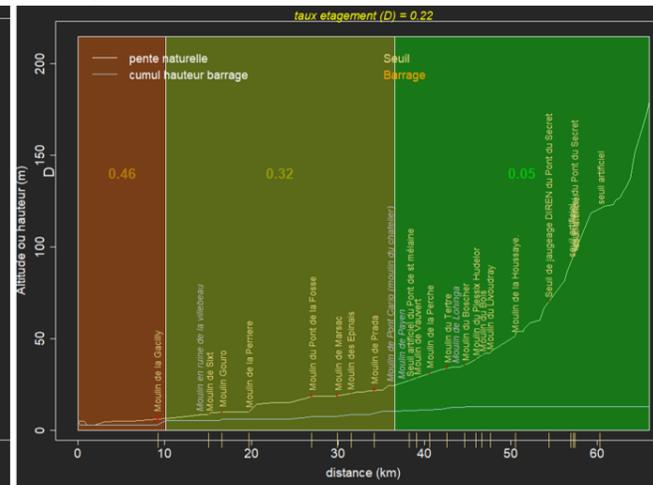
L'acceptation de ces actions restent un enjeu important pour leur mise en œuvre sur le territoire de la Vilaine particulièrement dégradé.

3. Les peuplements piscicoles

Travail sur la réduction du taux d'étagement (continuité)



Semnon aval : 35% (objectif 40%)



Aff médiane : 32% (objectif 40%)

Synthèse de l'avancement du SAGE
CLE du SAGE Vilaine - 11 février 2020

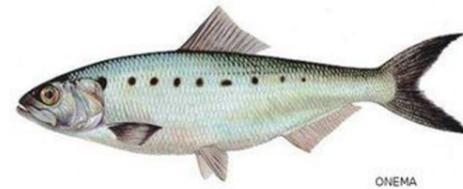
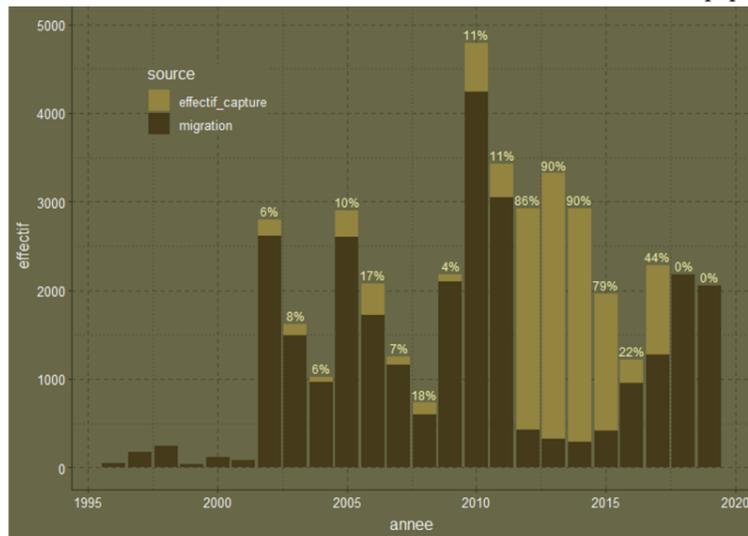
Le SAGE avait fixé des objectifs de réduction du taux d'étagement des cours d'eau, ce qui devait se traduire par des travaux sur la continuité.

On note qu'un effort particulièrement important a été porté ces dernières années par les opérateurs de bassins pour restaurer la continuité écologique sur le bassin. Selon les premiers résultats, certaines masses d'eau, qui n'atteignaient pas l'objectif au moment de la publication du SAGE, l'atteignent aujourd'hui (Semnon aval, Aff médiane, Arz). Sur d'autres masses d'eau, qui atteignaient déjà l'objectif, un taux d'étagement plus ambitieux est aujourd'hui atteint (Illet, Flume, Meu amont, Seiche aval, Aff amont, Ninian, Semnon médian, Quincampoix). Des efforts restent à faire sur d'autres secteurs pour atteindre les objectifs du SAGE sur la réduction du taux d'étagement, en particulier sur les masses d'eau de la Vilaine, de l'Oust, du Lié, sur la Valière, le Meu aval, le Don, l'Aff aval, la Claie, l'Isac, la Seiche médiane, la Chère et l'Aron.

Il est important de noter qu'un seul point de blocage peut « verrouiller » tout un cours d'eau.

3. Les peuplements piscicoles

Travail sur la reconstitution des populations d'Aloses



Synthèse de l'avancement du SAGE
CLE du SAGE Vilaine - 11 février 2020

Parmi les poissons grands migrateurs que l'on peut observer dans le bassin versant de la Vilaine, l'Alose est une espèce de poissons placée en 2019 sur la liste rouge des espèces menacées.

Le graphique montre par année, l'effectif capturé (converti à l'aide des poids moyens) par les pêcheurs professionnels en aval du barrage, en rapport à l'effectif ayant migré dans la passe.

A l'échelle du Golfe de Gascogne, les causes de l'effondrement du stock principal de la Gironde, et dans une moindre mesure celui de la Loire, sont mal comprises. Après une phase d'extension de la population liée à la réouverture des axes principaux par la construction de passes sur les ouvrages d'entrée de fleuve, les effectifs ont réduit fortement sans que l'exploitation piscicole ne change brutalement.

Les mesures de gestion prises en Vilaine ont pour objectif la gestion durable du stock par les pêcheurs amateurs et professionnels. Les règles de gestion fixées par le COGEPOMI indiquant qu'aucune exploitation ne devrait être possible en dessous de 2000 aloses (cible de conservation) et que le taux d'exploitation dépend de la taille du stock.

4. La baie de Vilaine

DIAGNOSTIC DE LA BAIE DE VILAINE
SYNTHÈSE ET ENJEUX
juin 2015
Base pour l'élaboration d'un plan de gestion durable de la Baie de Vilaine

CHARTE D'ENGAGEMENT
POUR UNE NAVIGATION DURABLE SUR LE BASSIN BAIE DE VILAINE / VILAINE MARITIME

PRÉAMBULE
LA NAVIGATION EST ASSURÉE PAR UN USAGE MAJEUR DANS LE BASSIN « BAIE DE VILAINE - VILAINE MARITIME ». AVEC...
Le développement de la navigation commerciale et de loisir est une priorité pour le territoire de la Baie de Vilaine et de la Vaine Maritime (communes de la Baie de Vilaine, de la Penne, de la Roche-Beaucourt et de la Roche-Blanche).
Le développement de la navigation commerciale et de loisir est une priorité pour le territoire de la Baie de Vilaine et de la Vaine Maritime (communes de la Baie de Vilaine, de la Penne, de la Roche-Beaucourt et de la Roche-Blanche).
Le développement de la navigation commerciale et de loisir est une priorité pour le territoire de la Baie de Vilaine et de la Vaine Maritime (communes de la Baie de Vilaine, de la Penne, de la Roche-Beaucourt et de la Roche-Blanche).

TERRITOIRE CONCERNÉ
Le bassin de navigation s'étend...
Sur le Domaine Public Fluvial entre Redon et Arzal (Penne) et sur le Domaine Public Fluvial entre Redon et Arzal (Penne) et sur le Domaine Public Fluvial entre Redon et Arzal (Penne).



Synthèse de l'avancement du SAGE
CLE du SAGE Vilaine - 11 février 2020

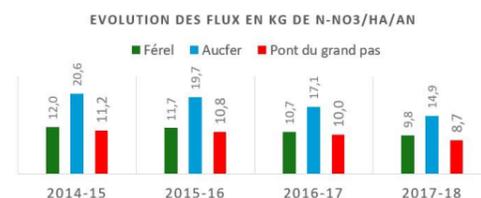
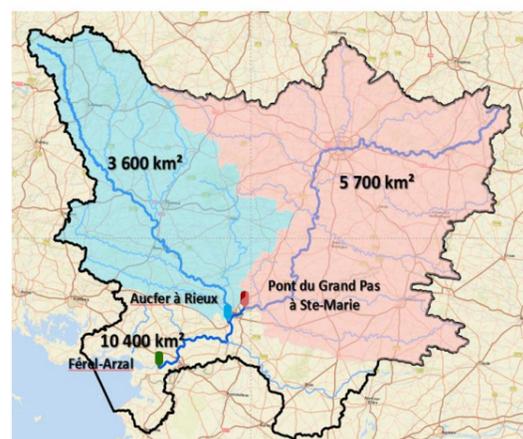
Un diagnostic de la baie a été réalisé en 2015-2016, avec une forte concertation. Cela a abouti à l'élaboration du schéma de navigation avec une charte d'engagement qui promeut une multitude d'actions.

Au niveau de l'estuaire, le suivi de l'envasement et les campagnes de dragages pour permettre le maintien des activités et usages s'est poursuivi. De la même façon, l'EPTB Vilaine réalise des suivis environnementaux sur la mortalité et la croissance des moules, et effectue des prélèvements sur les vases pour suivre l'évolution des pollutions.

Le comité d'estuaire est très impliqué et a vu le lancement de la démarche Natura 2000 en 2019.

5. L'altération de la qualité par les nitrates

Evolution des flux de nitrates depuis 2014 à Férel et à l'amont de la confluence



	Evolution 2014/2018
Férel	- 17 %
Branche Oust	- 27 %
Branche Vilaine	- 22 %

La branche Oust représente 54 % des flux

Synthèse de l'avancement du SAGE
CLE du SAGE Vilaine - 11 février 2020

Le SAGE fixait un objectif de diminution de 20 % des flux de nitrates arrivant dans la baie de Vilaine. Sur les dernières années, on observe une diminution des flux enregistrés sur les stations de Férel, Rieux et Arzal. Les données présentées concernent des flux pondérés de l'hydraulicité, c'est-à-dire que l'on s'affranchit de l'influence des variations de la pluviométrie.

Le sous bassin de l'Oust, principal contributeur aux flux de nitrates, montre également la plus grande diminution de flux depuis 2014.

Une vigilance particulière est à prévoir sur les secteurs de l'est (Semnon, Seiche, Don), car on observe également des concentrations (et non des flux cette fois) élevées en nitrates dans les cours d'eau, dépassant les 50 mg/L. Cela entraîne des déclassements sur les masses d'eau.

6. L'altération de la qualité par le phosphore

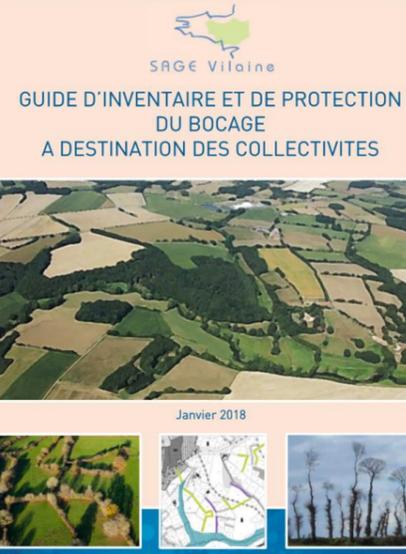
Inventaire du bocage à intégrer dans le PLUI - final
Commune de Pléchatel



Inventaire détaillé du bocage sur Pléchatel (Bretagne
Porte de Loire Communauté)

Synthèse de l'avancement du SAGE
CLE du SAGE Vilaine - 11 février 2020

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA VILAINE
Arrêté préfectoral du 2 juillet 2015

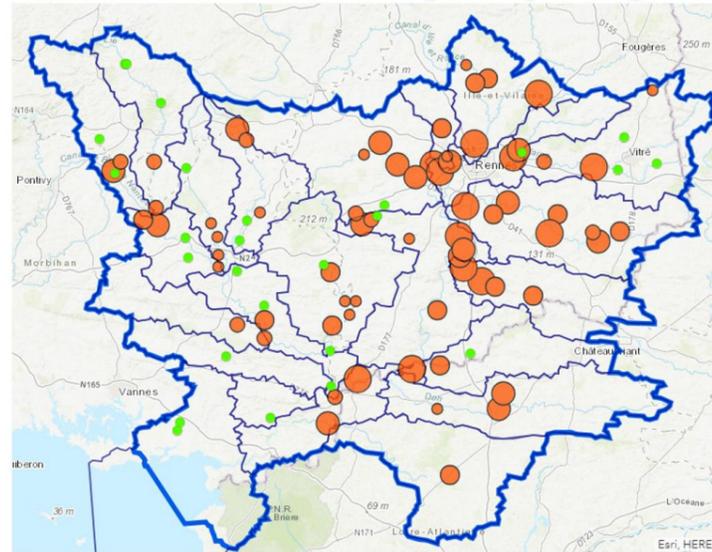


Depuis l'approbation du SAGE, des programmes bocagers se sont développés sur tout le territoire : Breizh-bocage, Bocage en Mayenne, Bocage sur les bassins ligériens. Ils sont généralement portés localement par les opérateurs de bassin ou les EPCI-FP, avec des animateurs dédiés.

Afin d'accompagner les collectivités dans leurs démarches, l'EPTB Vilaine a publié un Guide d'inventaire et de protection du bocage. Dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanismes, les communes et leurs regroupements sont invités à réaliser des inventaires de leur bocage. Sur ce sujet, on peut souligner le travail remarquable réalisé par Bretagne Porte de Loire Communauté qui, au-delà d'un inventaire détaillé, a mis en place des mesures de protection pour la pérennité de son patrimoine bocager.

Sur les bassins versants amont des retenues de la Valière, la Cantache, Vilamur et du lac au Duc, ainsi que sur le territoire « Chèze-Canut », des études spécifiques sur l'origine et le transfert du phosphore au milieu ont été réalisées. Une partie des actions préconisées ont été engagées, comme des diagnostics d'exploitation sur les transferts de phosphore et la mise en place de haies et talus. Le manque d'incitation financière reste cependant un frein à la mise en place d'autres actions.

7. L'altération de la qualité par les pesticides



Objectif du SAGE – ne pas dépasser (eaux superficielles et souterraines) 0,5µg/l en pesticides totaux

Pas de dépassement du seuil de 0,5µg/l en pesticides totaux

26 stations

Fréquence de dépassement du seuil de 0,5µg/l en pesticides totaux

15 stations > 80 %

15 stations 60 à 80 %

14 stations 40 à 60 %

12 stations 20 à 40 %

13 stations < 20 %

Fréquence de dépassement du seuil de 0,5µg/l en pesticides totaux en 2017

Synthèse de l'avancement du SAGE
CLE du SAGE Vilaine - 11 février 2020

Sur le bassin versant, plus de 200 substances actives sont commercialisées. Depuis 2011, on observe une augmentation de 28% des ventes de produits phytosanitaires. Cette hausse passe à 6 % depuis 2014.

Différents types d'actions ont été mis en place pour diminuer l'usage et l'impact des pesticides. Dans la plupart des bassins versants, des actions de restauration du bocage ont été lancées et des chartes d'entretien des espaces communaux ont été engagées. La Loi Labbé du 6 février 2014 a interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces fréquentés par le public au 1^{er} janvier 2017. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la mise sur le marché, la détention et l'usage de ces mêmes produits sont interdits pour les particuliers. Il reste difficile de faire un lien entre les observations sur le milieu et ces prescriptions réglementaires récentes, mais ces interdictions, lorsqu'elles sont respectées, tendent à améliorer la qualité de nos rivières.

Auprès du public agricole, de multiples actions ont été réalisées :

- Sensibilisation et démonstration de méthodes alternatives aux pesticides,
- Accompagnement aux Mesures Agri-Environnementales climatiques (MAEc),
- Diagnostics individuels et accompagnements plus poussés des agriculteurs volontaires,
- Travail en collaboration entre le réseau des opérateurs de bassin versant et les organismes en charge de la mise en œuvre du plan « Ecophyto ».

Cependant, la problématique des pesticides reste un enjeu majeur du SAGE au vu des résultats médiocres sur la qualité des rivières et on observe globalement peu d'actions effectives avec les prescripteurs vendeurs de produits.

8. L'altération de la qualité par les rejets de l'assainissement (EU et EP)

Les améliorations des systèmes d'assainissement de 2016 à 2018

Système d'assainissement agricole

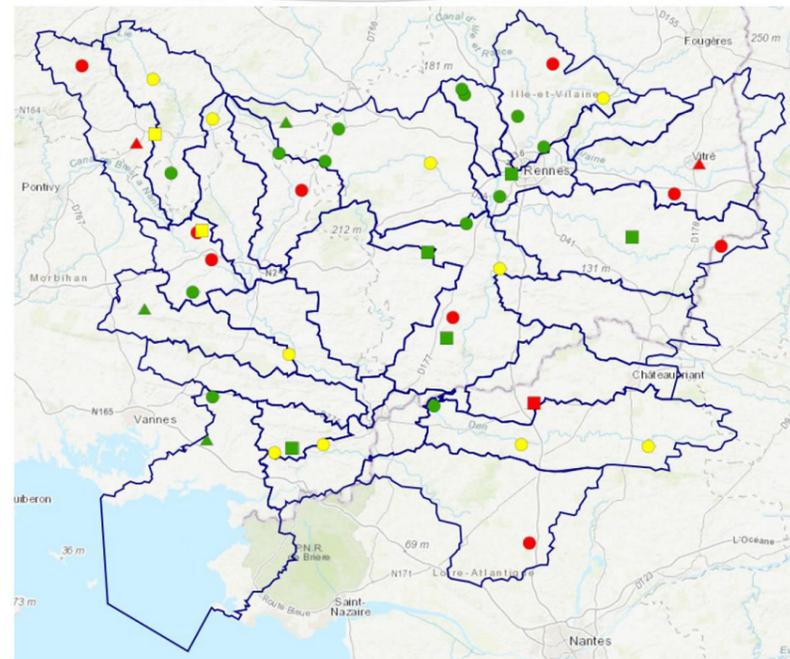
- 2016
- 2017
- 2018

Système d'assainissement des Collectivités

- 2016
- 2017
- 2018

Système d'assainissement industriel

- ▲ 2016
- ▲ 2018



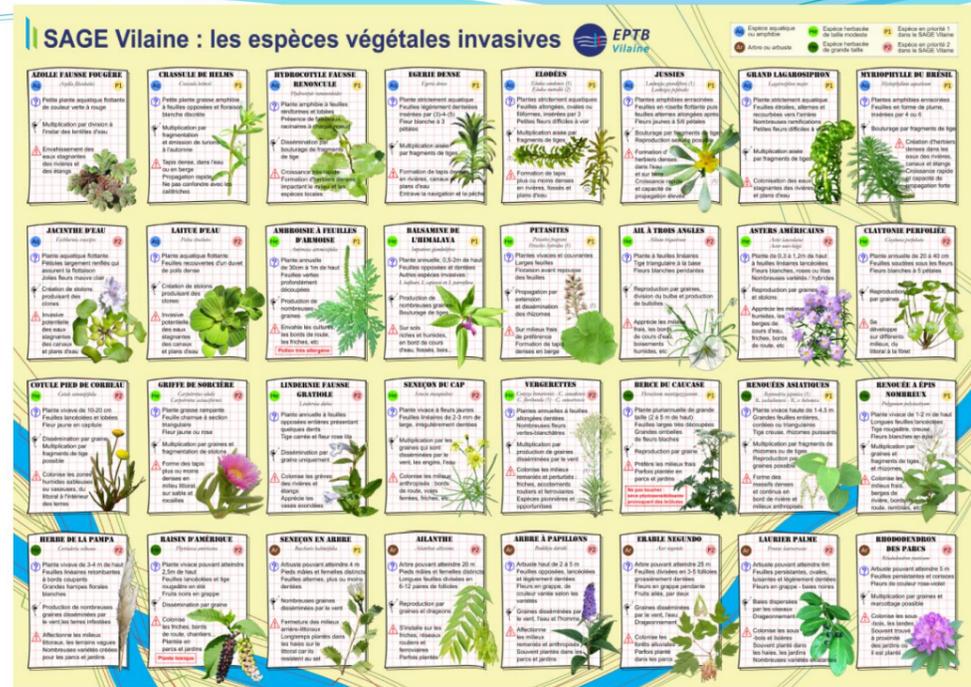
Le suivi du SAGE sur cette thématique est relativement restreint pour le moment. Une remontée des actions réalisées sur le bassin versant est effectuée annuellement et permet de voir une dynamique sur le sujet, que ce soit auprès des industriels, des exploitants agricoles ou des collectivités.

Cependant, la typologie des travaux est à approfondir car il s'agit souvent d'études, comme l'incidence d'une station d'épuration, une prospective pour la gestion des boues, etc. de la même façon, on retrouve des travaux spécifiques n'ayant pas d'impact direct sur la qualité des rivières, comme la mise en place de débitmètres sur les STEP de Péaule et Questembert.

De ce fait, on a une connaissance d'actions engagées, mais sans mesure du gain pour le milieu. Une collecte plus précise de données sur ce volet et une analyse plus fine de celles-ci sera bénéfique pour l'amélioration de la connaissance et des impacts des rejets de l'assainissement sur les milieux.

Il sera également indispensable d'améliorer les connaissances sur l'acceptabilité des milieux récepteurs aux différents rejets afin de dimensionner en conséquence les installations.

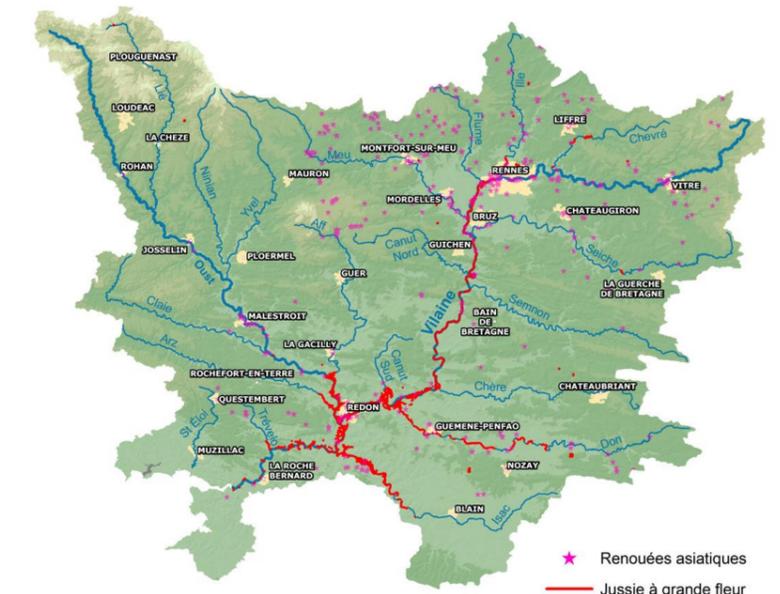
9. L'altération des milieux par les espèces invasives



9. L'altération des milieux par les espèces invasives



Chantier de lutte contre la Jussie



Synthèse de l'avancement du SAGE
CLE du SAGE Vilaine - 11 février 2020

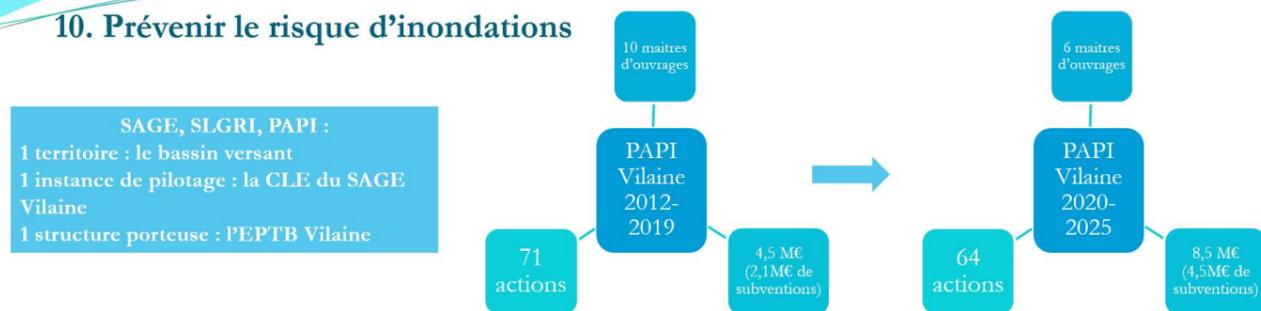
Une affiche imagée de sensibilisation et la liste des espèces végétales invasives a été diffusée aux communes et intercommunalités pour intégration aux documents d'urbanisme. On constate que ce document est généralement bien repris par les collectivités.

Des réseaux d'acteurs à différentes échelles (Pays de la Loire, Bassin Loire-Bretagne, National) collaborent pour partager les informations sur ce sujet et assurer une veille scientifique et technique. L'EPTB Vilaine y participe. Une étude portée par l'EPTB Vilaine sur les corbicules asiatiques a permis d'améliorer les connaissances sur cette espèce largement distribuée à l'échelle du bassin versant de la Vilaine et au niveau national.

La répartition des principales espèces invasives est mise à jour annuellement, à partir des données internes et de celles collectées auprès des différents partenaires (Opérateurs de bassin versant, FDPPMA, OFB, Gestionnaires des voies navigables, etc.).

Plusieurs chantiers de lutte contre la Jussie sont également réalisés annuellement par l'EPTB Vilaine. La plupart des opérateurs de bassin versant réalisent également des actions de prévention et de lutte contre les espèces invasives.

10. Prévenir le risque d'inondations



Orientations nouveau PAPI :

- Gestion des ouvrages hydrauliques « inondations »
- Opération d'adaptation individuelle des logements
- Améliorer la connaissance de l'aléa ruissellement lié aux pluies intenses

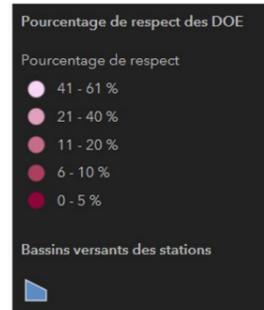
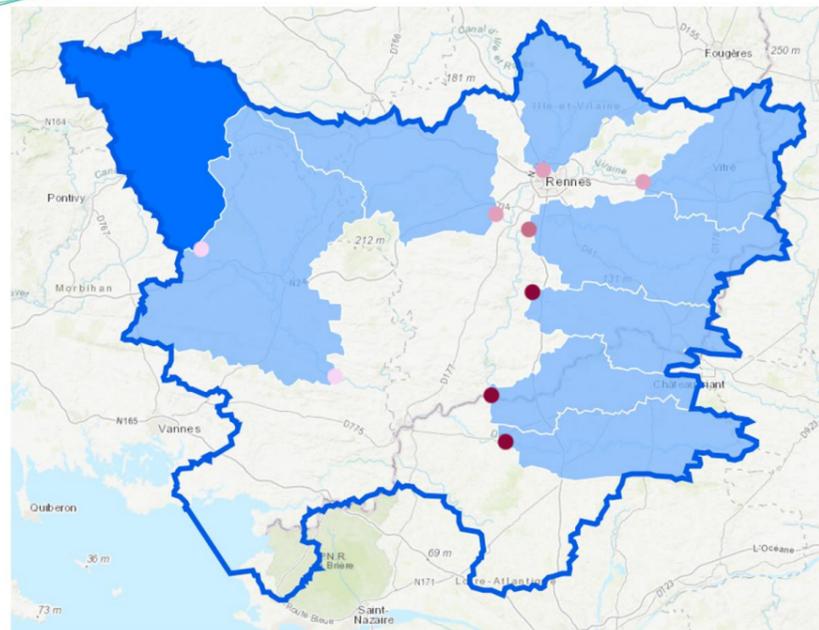
Avant cela, le PAPI 2012 – 2019 a permis, entre autres, la mise en place d'une stratégie de gestion du littoral de Damgan ou la requalification de la zone industrielle portuaire de Redon, projet primé au Salon National Prévirisq de 2016 à Lyon. Il est ainsi prévu le maintien d'une partie de la zone industrielle dans la continuité urbaine, la conservation d'un secteur en vue d'y développer des activités nautiques compatibles avec le risque inondations et la délocalisation des entreprises encore en activité du reste de la zone. Sur cette dernière, les bâtiments seront démontés et une renaturation sera réalisée.

En parallèle, un Territoire à Risque Important (TRI) a été défini en 2012 par l'Etat sur 46 communes (de Châteaubourg à Redon). La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) a été définie par la CLE à la suite de 2 ateliers de concertation (160 participants) et approuvée par arrêté préfectoral le 12 mai 2017. **La SLGRI constitue la stratégie du Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vilaine 2020-2025.**

Dans le nouveau PAPI, deux axes ressortent :

- La gestion des digues et barrages, en lien avec les évolutions réglementaires et la prise de compétence « Prévention des Inondations » au sein de la GEMAPI ;
- L'adaptation individuelle des logements avec une opportunité de subventionnement des travaux à hauteur de 80%.

11. Gérer les étiages



Sur ce chapitre, on observe très peu d'avancement dans les dispositions du SAGE.

Les dispositions 169 et 170 fixent les objectifs de gestion des étiages. 9 points nodaux sont suivis selon l'atteinte de ces objectifs. En 2017, le Débit Objectif d'Étiage (DOE) n'est respecté sur aucun des points nodaux et ce depuis 1990. Pour rappel, le DOE est un débit moyen mensuel qui doit être respecté en moyenne 8 années sur 10.

En 2020, l'EPTB Vilaine va lancer la première phase d'une étude de collecte de données en vue de définir des sous bassins tests sur lesquels un travail plus poussé sur l'hydrologie, les milieux, les usages et le climat sera ensuite réalisé. Cela permettra de répondre à plusieurs attentes du SAGE sur les problématiques de gestion quantitative de l'eau.

Il reste cependant de travailler sur les économies d'eau et la diversification des ressources dans un contexte d'évolution climatique.

12. L'AEP

Chantier de restructuration de l'usine d'eau potable de Férel



Janvier 2017



Décembre 2019

Synthèse de l'avancement du SAGE
CLE du SAGE Vilaine - 11 février 2020

Le SAGE listait un certain nombre de travaux à réaliser, sur les interconnexions et sécurisation, ainsi que sur les restructurations d'usines d'eau potable. La plupart des travaux ciblés sont en cours de réalisation ou terminés, comme sur l'usine de Férel ou la liaison Rennes-Chateaubourg.

Les travaux de la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique devraient démarrer à l'automne 2020. Cependant, la signature des marchés est reportée, dans l'attente du jugement à la suite du recours déposé par l'association Eaux & Rivières de Bretagne.

La disposition 185 ciblait la valorisation des données sur l'évolution des consommations. Pour estimer celles-ci, il sera préalablement nécessaire d'effectuer un travail de collecte de données auprès de l'ensemble des acteurs.

13. La formation et la sensibilisation

EXCURSION
En terres humides



SAMEDI 18 NOVEMBRE 2017 10H PÉAULE

VOUS DITES: « TÊTE DE BASSIN VERSANT » ? ... FAUT VOIR !

BALADE COMMENTÉE SUR RÉSERVATION

02 40 45 35 96





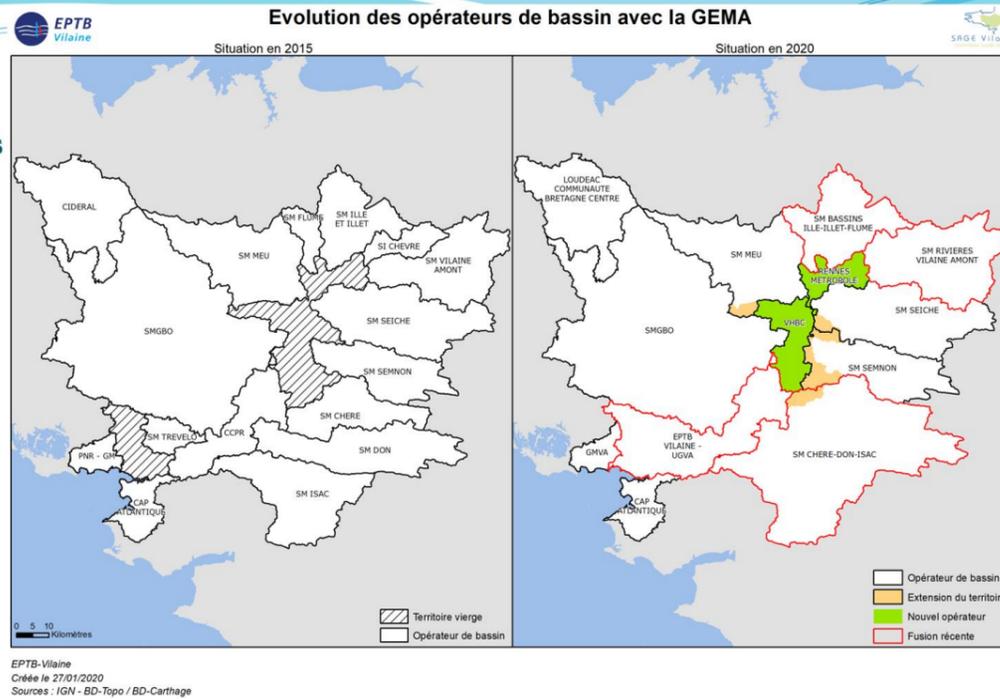
SYNTHÈSE DE L'AVANCEMENT DU SAGE
CLE du SAGE Vilaine - 11 février 2020



A l'échelle du bassin versant, depuis 2015, de multiples outils de sensibilisation ont été créés, sur la plupart des thématiques abordées par le SAGE : sur les inondations (film de sensibilisation, livret pédagogique, guides spécifiques à destination des collectivités), sur les milieux aquatiques et associés (espèces exotiques envahissantes, poissons migrateurs, bocage, estuaire, Natura 2000), sur la GEMAPI, etc. les élus ont également pu suivre une formation sur la communication de crise en cas d'inondation.

Localement, de nombreuses sorties et animations sur différents thèmes ont été organisées sur le bassin versant, par les opérateurs de bassin versant, les associations, le CPIE, etc. L'EPTB Vilaine a proposé des sorties ciblées à ses élus, sur les thématiques Natura 2000 Baie de Vilaine et Estuaire. Avec l'aide de ses partenaires, plusieurs concours ont pu être organisés (photos, prairies, de rédaction, etc.).

14. Organisation des maitrises d'ouvrage et territoires



Depuis la mise en place de la compétence GEMAPI, il n'y a plus de territoire vierge d'opérateur. Sur le bassin versant de la Vilaine, les discussions politiques ont abouti à des transformations de grande ampleur, selon différents scénarios :

- Fusion : Syndicats de la Flume et de l'Ille et Illet / Syndicats de Vilaine amont et du Chevré / Syndicats de la Chère, du Don et de l'Isac (avec récupération d'une masse d'eau historiquement orpheline)
- Elargissement léger du territoire d'action : syndicat du Semnon, syndicat du Meu, syndicat de la Seiche
- Nouvel opérateur sur la Vilaine même : Rennes Métropole, Vallons de Haute Bretagne Communauté (avec une volonté actuelle de transfert vers l'EPTB)
- Cas de l'EPTB Vilaine : transfert de la compétence par Redon agglomération, absorption d'un syndicat existant (le Trévelo) et prise de compétence sur un territoire orphelin (le Saint-Eloi). Cela forme l'Unité de Gestion Vilaine Aval.

Il convient de préciser que des discussions perdurent pour réfléchir à la pertinence d'une mutualisation plus importante des syndicats situés sur la Vilaine amont, voire de leur transfert vers l'EPTB Vilaine (sur la base de deux unités de gestion).

Concernant la planification territoriale, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SAGE Vilaine. Un travail de fond important a été réalisé pour suivre l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, en ciblant les SCoT et les PLUi, ainsi que les PLU à enjeux stratégiques (en zone littorale ou concernés par le risque inondation) : participation aux réunions des Personnes Publiques Associées ou aux ateliers de travail, organisation de réunions spécifiques sur les enjeux de l'eau avec les acteurs concernés (organismes de bassin versant et services de l'Etat), élaboration de notes d'enjeux détaillées reprenant les enjeux du SAGE, et instruction des projets arrêtés en vue d'un avis de la Commissions Locale de l'Eau.